

Communiqué | 11 mars 2021

Aménagement des modalités du concours d'entrée en 1^{ère} année, cursus franco-allemand de Sciences Po Aix.

Pour permettre à tous les candidats de passer le concours dans les meilleures conditions, malgré les restrictions sanitaires qui continuent à s'appliquer en France et à l'étranger, et afin de respecter le calendrier imposé par Parcoursup, Sciences Po Aix aménage les épreuves de son **concours d'entrée dans le cursus franco-allemand**.

L'admission 2021 reposera sur :

1/ Une épreuve de Questions contemporaines, à réaliser le 21 avril à distance. Les horaires et les modalités techniques seront précisés ultérieurement par courriel. Cette épreuve prendra la forme d'une dissertation à traiter dans une durée limitée (3h), sur la base de deux sujets au choix, inspirés des deux thèmes : *Le secret* et *Révolutions*. Cette copie pourra faire l'objet d'un contrôle d'authenticité.

2/ Les résultats scolaires obtenus en classes de Première et de Terminale, disponibles sur Parcoursup. Un coefficient défini par le jury sera affecté à chacun de ces résultats un coefficient défini par le jury. Les matières prises en compte seront les suivantes :

- **pour les bacheliers 2021** ou titulaires d'un diplôme étranger ou français équivalent au baccalauréat : épreuves anticipées du baccalauréat de français, histoire-géographie, enseignement scientifique (uniquement pour la voie générale), langues vivantes A et B, et mathématiques (uniquement pour voie technologique), des deux enseignements de spécialité de Terminale, ou disciplines équivalentes pour les autres diplômes.
- **pour les bacheliers 2020**, les titulaires d'un diplôme étranger ou français équivalent au baccalauréat : épreuves anticipées du baccalauréat de français, histoire et langue vivante A, « bouquet » de matières différentes selon les séries (S : Mathématiques, Physique-Chimie, Philosophie ; ES : Mathématiques, SES, Philosophie ; L : LV2, Littérature, Philosophie) ou disciplines équivalentes pour les autres diplômes.

En cas d'absence d'une ou plusieurs notes parmi celles demandées, le jury pourra attribuer la valeur d'autres notes du candidat, obtenues dans une ou plusieurs disciplines équivalentes.

L'admission tiendra également compte d'informations relatives à l'environnement social et académique des candidates et des candidats en considérant notamment le statut de boursier du secondaire, les doubles-baccalauréats, les sections européenne et internationale, ou tout autre élément, renseigné notamment dans la « fiche avenir », permettant d'attester des compétences académiques et des acquis méthodologiques du candidat.

3/ Une copie du cursus antérieur ou actuel :

Le candidat devra envoyer par courriel à l'adresse admission@sciencespo-aix.fr, avant le 21 avril, une copie réalisée dans son cursus antérieur ou actuel en temps limité (exemple : devoir sur table).

Pour les bacheliers 2021 ou titulaires d'un diplôme étranger ou français équivalent au baccalauréat : une copie corrigée réalisée l'année de Première ou de Terminale (ou années diplômantes équivalentes).

Pour les bacheliers 2020, les titulaires d'un diplôme étranger ou français équivalent au baccalauréat : une copie corrigée réalisée l'année de Première ou de Terminale ou lors de la première année d'études supérieures. Dans ce dernier cas, elle devra avoir été réalisée dans le cadre d'une formation diplômante.

Le choix de la discipline de la copie est libre, mais elle devra être rédigée en langue française, et permettre d'attester des compétences de rédaction, d'argumentation et de problématisation du candidat (Exemple : une dissertation ou un commentaire de document). Cette copie devra être nominative et certifiée par apposition du cachet de l'établissement d'origine, ou par l'enseignant responsable de l'évaluation. Cette certification devra être fournie au plus tard et impérativement lors de l'inscription administrative dans l'un de nos établissements.

4/ L'épreuve de l'oral reste inchangée : elle se déroulera à distance.